

Commune d'ESSOUVERT 17400

Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal
en date du 13 mai 2019 à 19 h 30

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Corinne BILLARD, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Rose Noël GOBIN, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Michel PAILLE, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Franck VEZZOSO, Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Dominique BERNAZEAU qui a donné pouvoir à Christiane VALAYER, Véronique BLAIN FEDY, Claude CROUAIL, Pierre GEOFFROY qui a donné pouvoir Cécile GUYER, Charles GUERIN.

Absent : Rodolphe MAISSANT

Secrétaire de séance : Christiane VALAYER

Adhésion de Vals de Saintonge Communauté au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Vals de Saintonge Communauté est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations et accompagne la création d'un syndicat mixte ouvert en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise avec les Communautés de Communes Mellois en Poitou, Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Aunis-Atlantique, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH), le Syndicat mixte pour la réalisation du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) et le Syndicat des 3 Rivières - Guirande, Courance, Mignon (S3R). Vals de Saintonge Communauté est concerné par le bassin versant pour tout ou partie des communes de Doeuil sur le Mignon, Villeneuve la Comtesse, Saint Félix, La Croix Comtesse, Migré, Saint Séverin sur Boutonne et Vergné. Ce nouveau Syndicat Mixte ouvert prendra la dénomination de « Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

Le Conseil Municipal donne son accord afin d'autoriser Vals de Saintonge Communauté à adhérer au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, en validant ses statuts.

Bar Restaurant

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour :

- l'exonération du paiement du loyer du Bar Restaurant du 15 au 30 avril 2019.
- l'achat d'un lave-vaisselle pour un montant de 2 196.48 € TTC Ets ErKo (socle compris). Une décision modificative comptable sera effectuée.

Point lumineux

Avis favorable pour solliciter un devis pour un point d'éclairage public complémentaire rue du Plantis à Puychevrier

Achat de matériel

Le Conseil Municipal décide de l'achat :

- d'une débroussailleuse d'un montant de 283 € TTC Ets Ferment
- d'une tondeuse d'un montant de 751,55 € TTC Ets Diffusion Directe

Spectacle A4

Il est proposé d'accueillir une animation sur la commune d'Essouvert, proposée par l'Association A4 de St Jean d'Angély, au printemps 2020. Cette animation consiste à accueillir en résidence sur la commune un cirque « la compagnie Des Plumés » pendant plusieurs jours pour le spectacle « Voler dans les plumes » Il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association A4. Le conseil municipal vote

Contre : 3 Abstention : 1 Pour : 15

Le projet est accepté.

Questions diverses

- Commissions :

Voirie : la commission voirie a effectué une visite des chemins pour prévoir les travaux à effectuer.

La Bibliothèque avec ses fidèles bénévoles a accueilli la classe de grande section de l'école de St Denis du Pin.

Il est constaté que des dépôts de toute sortes sont entreposés rue de La Fontaine, derrière le cimetière de La Benâte, il serait souhaitable que ces incivilités cessent.

Il est signalé que l'exposition patchwork et peinture aura lieu le week-end de la pentecôte à La Benâte.

Le Kiditou est actuellement en cours de rédaction.

Les travaux concernant l'aménagement de sécurité au carrefour du monument aux morts de La Benâte est programmé par le Département.

France 3 a effectué un reportage sur la commune, il sera diffusé sous la rubrique « Itinéraire Bis ».

- Elections : les tours de garde pour les élections européennes sont programmés pour le bureau de vote de St Denis

Information est donnée : l'INSEE gère, depuis janvier 2019, les opérations liées à la liste électorale

- Félicitations aux parents pour la naissance de Mayron, fils de l'agent communal Christopher BOULE.

- L'assurance Groupama a effectué un remboursement de 1 914 € pour l'abri bus détruit au Pouzat.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire
Henri AUGER